

des princes de Savoie dans le Bugey, ayant précédemment leur résidence à Saint-Rambert, l'avaient portée à Rossillon ou à Virieu, pendant les guerres avec les dauphins de Viennois; et que, par ce changement, cette ville voyait sa population diminuer et ses édifices tomber en ruines, il ordonna à son juge mage d'y reprendre sa cour de justice (1).

Le comte Amédée V, après un siège mémorable, ayant pris au dauphin de Viennois le château de Saint-Germain-d'Amberieu, ajouta cette seigneurie à ses autres possessions du Bugey. Son fils et successeur Édouard la constitua en apanage à Aymon, son frère, qui donna des franchises au bourg de Saint-Germain, en 1328. Devenu comte de Savoie, Aymon concéda encore celles d'Ordonnas, en 1337. Ce village, aujourd'hui sans importance, dut sans doute cet avantage aux chanoines de son Prieuré, dans ce sens que le comte de Savoie voulut le soustraire à leur influence (2).

Les dauphins de Viennois ne donnèrent des franchises à leurs villes du Bas-Bugey qu'au commencement du XIV^e siècle. La charte de Lagnieu est datée de 1309; son préambule est remarquable: « Nous, Jean, dauphin de Viennois, en reconnaissance de l'attachement que les habitants de Lagnieu nous ont constamment témoigné, à nous et à nos prédécesseurs, voulons et concédons gracieusement qu'ils

(1) *Maxime inspectata fidelitatis sinceritate qua burgenses et ejusdem loci incole, per duos menses continuos, nos ibi gravi infirmitate prostratos, honorifice susceperunt....*

Attendentes quod villa nostra sancti Ragueberti hactenus landabiliter populata et magnis edificiis, secundum loci ejusdem situm et procinctum, decorata, tam propter diversionem mansionis judicis nostri quam alias, multum depopulata et ruinis collopsa extitit.... Franchises de St-Rambert.

(2) Les franchises d'Ordonnas ont été retrouvées et communiquées à feu M. de Lateyssonière; voir ses *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, tome II.